



Arrêté du Conseil communal

Le Conseil communal de La Grande Béroche,

considérant qu'il y a lieu de repourvoir un siège devenu vacant au Conseil général par suite de la démission de M. Arvind Shah,

vu les résultats de l'élection au Conseil général, du 18 juin 2017,

vu les désistements de Mme Marion Polletta, 1^{ère} suppléante, M. Philippe Caprani, 2^{ème} suppléant, M. Prakash Vora, 3^{ème} suppléant de la liste des Verts,

considérant ainsi que la liste des Verts à laquelle appartient le siège vacant n'a plus de suppléant(e),

vu le courrier du 16 février 2020, par lequel le parti des Verts présente M. Pierre Pringalle, né le 17 mai 1967, comme candidat au Conseil général ;

vu la loi sur les communes, du 21 décembre 1964,

vu la loi sur les droits politiques, du 17 octobre 1984;

arrête :

Article premier : M. Pierre Pringalle est proclamé élu conseiller général.

Article 2 : Le présent arrêté sera affiché et fera l'objet d'une publication dans la Feuille officielle ; il en sera délivré une expédition au conseiller proclamé.

AU NOM DU CONSEIL COMMUNAL

Le président,
Tom Egger

Le secrétaire,
Gilbert Bertschi

St-Aubin-Sauges, le 19 février 2020